



BILAN COMPARÉ APRÈS RÉPARTITION DU RÉSULTAT ARRÊTÉ AU 31-12-2016 ET APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 MAI 2017

Unité en Mille Dinars

ACTIF	31-12-2016	31-12-2015	Variation	%
AC1 CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	167 835	139 762	28 073	20,09
AC2 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	183 773	261 609	(77 836)	(29,75)
AC3 CREANCES SUR LA CLIENTELE	6 272 654	5 342 412	930 242	17,41
AC4 PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL	1 225 538	921 789	303 749	32,95
AC5 PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	216 300	197 174	19 126	9,70
AC6 VALEURS IMMOBILISEES	70 321	65 316	5 005	7,66
AC7 AUTRES ACTIFS	103 681	92 664	11 017	11,89
TOTAL ACTIF	8 240 102	7 020 726	1 219 376	17,37
PASSIF	31-12-2016	31-12-2015	Variation	%
PA1 BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, CCP	-	-	-	-
PA2 DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	1 369 525	757 406	612 119	80,82
PA3 DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	5 194 082	4 696 798	497 284	10,59
PA4 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	934 493	913 497	20 996	2,30
PA5 AUTRES PASSIFS	201 048	194 483	6 565	3,38
TOTAL PASSIF	7 699 148	6 562 184	1 136 964	17,33
CAPITAUX PROPRES	31-12-2016	31-12-2015	Variation	%
CP1 CAPITAL	170 000	170 000	-	-
CP2 RESERVES	360 338	288 107	72 231	25,07
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONNERS	131 333	108 428	22 905	21,12
AUTRES RESERVES	229 205	179 679	49 526	27,45
CP4 AUTRES CAPITAUX PROPRES	414	414	-	-
CP5 RESULTATS REPORTES	2	21	(19)	(90,48)
CP6 RESULTATS EN INSTANCE D'AFFECTATION	10 200	-	10 200	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	540 954	458 542	82 412	17,97
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	8 240 102	7 020 726	1 219 376	17,37

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION DES RESULTATS 2016

Unité en Mille Dinars

LIBELLES	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVES EXTRA	RVE POUR REINVESTISSEMENT EXONNERS		RVE POUR RISQUES GENERAUX	MODIF. COMP.	RESERVES F. SOCIAL	RESERVES REVAL IMMOB	REPORT A NOUVEAU	RESULTAT INST. D'AFF.	TOTAL	
					RVE POUR REINVESTISSEMENT EXONNERS	RVE POUR REINVESTISSEMENT EXONNERS EN FRAN. IMPOTS								
Solde au 31.12.2015 (AVANT AFFECTATION)	170 000	60 000	9 000	17 200	-	90 534	6 573	-	34 226	414	11	70 584	-	458 542
Affectation du resultat 2015	-	-	3 530	45 800	17 894	-	2 500	-	850	-	10	(70 584)	-	-
Solde au 31.12.2015 (APRES AFFECTATION)	170 000	60 000	12 530	63 000	17 894	90 534	9 073	-	35 076	414	21	-	-	458 542
Résultat au 31.12.2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	92 086	-	92 086
Autres opérations sur fonds social	-	-	-	-	-	-	-	-	526	-	-	-	-	526
Solde au 31.12.2016 (AVANT AFFECTATION)	170 000	60 000	12 530	63 000	17 894	90 534	9 073	-	35 602	414	21	92 086	-	551 154
Affectation des bénéfices distribuables 2016	-	-	4 470	39 980	33 105	-	3 500	-	850	-	(19)	(92 086)	10 200	0
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	(10 200)	-	-	-	-	-	-	-	(10 200)
Solde au 31.12.2016 (APRES AFFECTATION)	170 000	60 000	17 000	102 980	50 999	80 334	12 573	-	36 452	414	2	-	10 200	540 954

LES RESOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (EXERCICE 2016) du 25 mai 2017

<p>PREMIÈRE RÉSOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2016 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2016. Cette résolution est adoptée à la majorité.</p>	<p>2014, en se référant à la note aux états N° 12 relative aux capitaux propres. En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à 300 millimes par action. La distribution des dividendes seront mis en paiement à partir du 12 juin 2017 auprès de l'intermédiaire en bourse ou du détenteur du compte dépositaire des titres. Cette résolution est adoptée à la majorité.</p>	<p>L'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2019. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.</p>																																																
<p>DEUXIÈME RÉSOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2016, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Cette résolution est adoptée à la majorité.</p>	<p>QUATRIÈME RÉSOLUTION : L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2016, et ce en conséquence des résolutions précitées. Cette résolution est adoptée à la majorité.</p>	<p>HUITIÈME RÉSOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire fixe : • Le montant net des jetons de présence à allouer à la présidente du Conseil d'Administration à quatre mille dinars (4.000 DT) par séance. • Le montant net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par administrateur. • Le montant net relatif aux présidences des comités, permanent d'audit interne et celui des risques à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par président. • Le montant net à allouer aux membres des comités émanant du conseil à mille dinars (1.000 DT) par séance et par membre. Cette résolution est adoptée à la majorité.</p>																																																
<p>TROISIÈME RÉSOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net de l'exercice 2016 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :</p>	<p>CINQUIÈME RÉSOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat de monsieur Mohamed Sadock Driss dont le mandat expire à l'issue de cette assemblée. Et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2019. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.</p>	<p>NEUVIÈME RÉSOLUTION : L'Assemblée Générale décide l'émission d'un emprunt obligataire et/ou subordonné d'un montant plafonné à 150 Millions de Dinars, à réaliser en une ou plusieurs tranches, dans un délai maximum de trois années. Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux les modalités et les conditions de cette émission suivant la situation du marché financier. Cette résolution est adoptée à la majorité.</p>																																																
<p>Unité en Dinar</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>INTUTILE</th> <th>EXERCICE 2015</th> <th>EXERCICE 2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RESULTAT DE L'EXERCICE</td> <td>70 583 766,724</td> <td>92 086 747,404</td> </tr> <tr> <td>REPORT A NOUVEAU</td> <td>11 130,234</td> <td>21 152,110</td> </tr> <tr> <td>1^{ER} RELIQUAT</td> <td>70 594 896,958</td> <td>92 107 899,514</td> </tr> <tr> <td>RESERVE LEGALE</td> <td>3 529 744,848</td> <td>4 470 255,152</td> </tr> <tr> <td>2^{EME} RELIQUAT</td> <td>67 065 152,110</td> <td>87 637 644,362</td> </tr> <tr> <td>DIVIDENDE ET SUPER DIV</td> <td>000,000</td> <td>* 10 200 000,000</td> </tr> <tr> <td>3^{EME} RELIQUAT</td> <td>67 065 152,110</td> <td>77 437 644,362</td> </tr> <tr> <td>FONDS SOCIAL</td> <td>850 000,000</td> <td>850 000,000</td> </tr> <tr> <td>4^{EME} RELIQUAT</td> <td>66 215 152,110</td> <td>76 587 644,362</td> </tr> <tr> <td>RESERVE EXTRAORDINAIRE</td> <td>45 800 000,000</td> <td>39 980 000,000</td> </tr> <tr> <td>RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONNERS</td> <td>17 894 000,000</td> <td>33 105 300,000</td> </tr> <tr> <td>AUTRES RESERVES EXTRAORDINAIRES</td> <td>2 500 000,000</td> <td>3 500 000,000</td> </tr> <tr> <td>5^{EME} RELIQUAT</td> <td>21 152,110</td> <td>2 344,362</td> </tr> <tr> <td>REPORT A NOUVEAU</td> <td>21 152,110</td> <td>2 344,362</td> </tr> <tr> <td>SOLDE</td> <td>000,000</td> <td>000,000</td> </tr> </tbody> </table> <p>*Les dividendes seront prélevés du montant des bénéfices distribuables réalisés avant l'exercice</p>	INTUTILE	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE	70 583 766,724	92 086 747,404	REPORT A NOUVEAU	11 130,234	21 152,110	1 ^{ER} RELIQUAT	70 594 896,958	92 107 899,514	RESERVE LEGALE	3 529 744,848	4 470 255,152	2 ^{EME} RELIQUAT	67 065 152,110	87 637 644,362	DIVIDENDE ET SUPER DIV	000,000	* 10 200 000,000	3 ^{EME} RELIQUAT	67 065 152,110	77 437 644,362	FONDS SOCIAL	850 000,000	850 000,000	4 ^{EME} RELIQUAT	66 215 152,110	76 587 644,362	RESERVE EXTRAORDINAIRE	45 800 000,000	39 980 000,000	RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONNERS	17 894 000,000	33 105 300,000	AUTRES RESERVES EXTRAORDINAIRES	2 500 000,000	3 500 000,000	5 ^{EME} RELIQUAT	21 152,110	2 344,362	REPORT A NOUVEAU	21 152,110	2 344,362	SOLDE	000,000	000,000	<p>SIXIÈME RÉSOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire décide, la nomination de monsieur Habib Miled membre du conseil d'administration en remplacement de monsieur Nejib Marzougui, dont le mandat expire à l'issue de cette assemblée. Et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2019. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.</p>	<p>DIXIÈME RÉSOLUTION : Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la banque ou son mandataire pour accomplir les formalités de dépôts, de publications prévues par la loi. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.</p>
INTUTILE	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016																																																
RESULTAT DE L'EXERCICE	70 583 766,724	92 086 747,404																																																
REPORT A NOUVEAU	11 130,234	21 152,110																																																
1 ^{ER} RELIQUAT	70 594 896,958	92 107 899,514																																																
RESERVE LEGALE	3 529 744,848	4 470 255,152																																																
2 ^{EME} RELIQUAT	67 065 152,110	87 637 644,362																																																
DIVIDENDE ET SUPER DIV	000,000	* 10 200 000,000																																																
3 ^{EME} RELIQUAT	67 065 152,110	77 437 644,362																																																
FONDS SOCIAL	850 000,000	850 000,000																																																
4 ^{EME} RELIQUAT	66 215 152,110	76 587 644,362																																																
RESERVE EXTRAORDINAIRE	45 800 000,000	39 980 000,000																																																
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONNERS	17 894 000,000	33 105 300,000																																																
AUTRES RESERVES EXTRAORDINAIRES	2 500 000,000	3 500 000,000																																																
5 ^{EME} RELIQUAT	21 152,110	2 344,362																																																
REPORT A NOUVEAU	21 152,110	2 344,362																																																
SOLDE	000,000	000,000																																																
<p>SEPTIÈME RÉSOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire désigne monsieur Hamouda Belkhouja entant qu'administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires, pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de</p>																																																		